

# GUICHET UNIQUE DE FINANCEMENT DE LA CHALEUR RENOUVELABLE DANS LA SOMME

En collaboration avec l'ADEME Hauts de France, la FDE80 vous soutient pour *changer votre chaudière et choisir une énergie renouvelable.*



## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un dispositif de soutien et d'accompagnement qui pourra permettre de :

- Porter des actions de sensibilisation, d'animation et de coordination,
- Réaliser des études d'opportunité et de faisabilité,
- Financer des installations d'énergies renouvelables thermiques.

## BÉNÉFICIAIRES ?

Collectivités, EPCI, entreprises (industrielles, agricoles ou tertiaires) privées et publiques, bailleurs, associations...

Les particuliers ne sont pas éligibles.

## QUELLES ÉNERGIES ?

- Bois énergie - Biomasse,
- Géothermie assistée par pompes à chaleur (sur nappes, sur sondes, sur eaux usées),
- Énergie solaire thermique,
- Chaleur fatale.

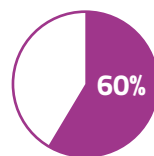
## POURQUOI RÉALISER UN PROJET D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ?

- Participer à la transition énergétique du territoire,
- Faire des économies financières,
- Développer l'emploi et les filières économiques locales.

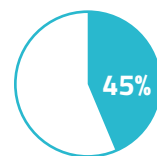


POUR EN SAVOIR PLUS

## QUELLES AIDES FINANCIÈRES ?



Études de faisabilité\*



Investissements\*

\* Barème forfaitaire par filière

### FDE 80

Delphine CORNET  
delphine.roger@fde-somme.fr  
06 49 01 51 20

### PETR

Justine LECOMTE  
j.lecomte@coeurdeshautsdefrance.fr  
03 64 76 11 00

### BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

Josué BULOT  
j.bulot@baiedesomme3vallees.fr  
06 81 66 29 89

### PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS

Marie COLLONVILLÉ  
marie.collonville@grandamiinois.com  
06 40 87 64 01

Démarche soutenue par :



## LES INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES



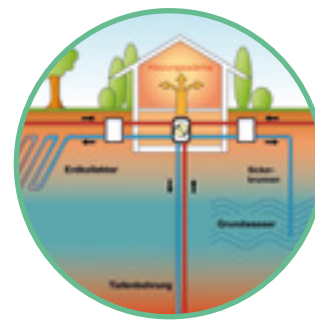
### BOIS ÉNERGIE/BIOMASSE

Chaudière bois, génie civil,  
réseau de chaleur, silos de stockage...



### SOLAIRE THERMIQUE

Panneaux solaires thermiques



### GÉOTHERMIE

Forage, travaux de voirie,  
raccordement, terrassement, sondes...

## LES CIBLES A PRIVILÉGIER



Les établissements  
médico sociaux

Les centres hospitaliers

Les bâtiments d'enseignements,  
sportifs, culturels,

Les logements sociaux

Les structures d'hébergements  
touristiques,

Les entreprises

### Pourquoi?

Le chauffage est le principal poste de dépenses des bâtiments tertiaires. Les prix à la consommation du gaz, des carburants et dans une moindre mesure de l'électricité ont fortement augmenté entre décembre 2020 et octobre 2021, de l'ordre de 41% (gaz), 21% (carburants) et 3% (électricité)...

### Quand?

- lors de la création d'un nouveau bâtiment ou de l'extension de bâtiment existant
- lorsqu'une chaufferie doit être renouvelée
- lors d'envolée du prix des combustibles...
- ou pour anticiper de futures envolées
- lors de la création d'un nouvel équipement (type balnéo, piscine médicale, lingerie)

## Des exemples de réalisations

- **Canaples** (704 Habitants) : chaudière à granulés de 32KW pour l'école primaire, maternelle et cantine
- **Hombleux** (1 142 Habitants) : géothermie sur sonde verticale de 130KW pour le chauffage de la mairie et de l'école
- **Abbeville** (23 276 Habitants) : réseau de chaleur urbain alimenté par une chaudière bois de 5MW confié à Dalkia par délégation de service public, alimente :
  - 1 460 logements,
  - 6 bâtiments communaux,
  - 7 bâtiments de CABS...

